

**Séance plénière ordinaire du budget****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure	Lundi, de 20h00 à 22h00
Lieu	Salle de la maison de commune, Vétroz
Présents	29 conseillers généraux 5 conseillers communaux : M. Olivier Cottagnoud (président), M. André Fontannaz (vice-président), M. Fabrice Germanier, Mme Lydia Moix, M. Fabien Papilloud, Administration communale : M. L. Seppey (secrétaire communal) Public : ~10, presse : 1
Excusés	M. Yann Gauteron

**Ordre du jour :**

1. Approbation de l'ordre du jour ..... 1
2. Approbation du PV de la séance du 13 novembre 2017 ..... 2
3. Coefficient d'impôt et taux d'indexation..... 2
4. Demande de crédit d'engagement relative à la correction des torrents ouest ..... 2
5. Budget 2018..... 3
6. Présentation du plan financier 2019-2022 ..... 4
7. Réponse aux questions écrites..... 4
8. Information de la part de l'Exécutif..... 4
9. Divers..... 4

**DÉLIBÉRATIONS**

Le président, M. Pierre-Michel Venetz, souhaite la bienvenue pour la première séance de M. Jeton Rexhepi, remplaçant de M. Sasha Calati.

Il demande à l'assemblée de se lever pour honorer et respecter la mémoire de M. Georges Coppey, ancien conseiller communal et personne très engagée au sein de la communauté vétrozaine.

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le secrétaire, M. Dominique Kuster, lit l'ordre du jour.

*L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.*

## **2. APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017**

Les groupes LR, AV, UDC et DC déclarent accepter le procès-verbal, le président demande une acceptation formelle.

*Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.*

## **3. COEFFICIENT D'IMPÔT ET TAUX D'INDEXATION**

### ***COEFFICIENT D'IMPÔT***

Le président de l'Exécutif, M. Olivier Cottagnoud, annonce que le Conseil municipal propose de maintenir le coefficient à 1.15.

M. Jean-Benoît Genoud demande un éclaircissement sur la position par rapport aux autres communes valaisanne. M. O. Cottagnoud lui répond que Vétroz est la commune la plus avantageuse du district et une des plus avantageuse du Valais central.

Tous les groupes entrent en matière, le président passe au vote et demande qui accepte un coefficient d'impôt de 1.15.

*Le coefficient d'impôt de 1.15 est accepté à l'unanimité.*

### ***TAUX D'INDEXATION***

M. O. Cottagnoud annonce que le Conseil municipal propose de maintenir le taux d'indexation des revenus imposables à 160%.

Tous les groupes entrent en matière, le président passe au vote et demande qui accepte un taux d'indexation de 160%.

*Le taux d'indexation de 160% est accepté à l'unanimité.*

## **4. DEMANDE DE CRÉDIT D'ENGAGEMENT RELATIVE À LA CORRECTION DES TORRENTS OUEST**

### ***PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF***

M. André Fontannaz annonce que suite aux intempéries de 2014 et 2016, l'Exécutif a décidé d'engager des travaux sur les torrents ouest pour aller au-delà des mesures urgentes déjà prises et demande un crédit d'engagement de Fr. 3'800'000.- à cet effet.

S'en suit une présentation de M. Bianco.

M. O. Cottagnoud explique pourquoi il n'y a pas eu de demande de crédit d'étude pour ce projet car l'étude a déjà été faite par des services compétents, il relève également l'urgence du projet.

M. Pascal Coudray demande quand les travaux pourraient commencer, au plus tôt.

M. Bianco pense que ça pourrait commencer en 2019, M. Nicolas Berner estime que si tout se passe bien cela pourrait commencer fin 2018.

M. O. Cottagnoud confirme qu'il n'y a pas de procédure d'expropriation qui est envisagée.

### ***DISCUSSION ET VOTE***

Le président demande aux groupes d'entrer en matière.

Les groupes DC, LR et UDC entrent en matière.

Le groupe AV annonce qu'il ne remet pas en question le projet mais regrette que le Conseil général soit de nouveau mis devant le fait accompli et qu'aucun crédit d'étude n'a été demandé. Le groupe AV entre toutefois en matière.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

Le président demande qui accepte la demande de crédit d'engagement.

*Le crédit d'engagement est accepté à l'unanimité.*

M. P. Coudray rappelle que le Conseil municipal doit maintenant faire une demande de crédit.

M. O. Cottagnoud précise que la demande a été faite par l'Exécutif et que M. P.-M. Venetz aurait dû l'intégrer dans la question.

## **5. BUDGET 2018**

### ***PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF***

---

M. O. Cottagnoud présente le budget 2018<sup>1</sup>.

Le président demande aux groupes d'entrer en matière.

Les groupes LR, AV, UDC et DC entrent en matière.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

### ***RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION***

---

M. Florent Favre lit le propos introductif du rapport de la commission de gestion.

### ***DISCUSSION ET VOTE***

---

Le président passe en revue les comptes dicastères par dicastère.

#### **Comptes de fonctionnement**

##### 029.311.00 Mobilier et machines de bureau

M. D. Kuster demande s'il est prévu un investissement pour améliorer les micros de la salle communale, en qualité et en quantité. M. O. Cottagnoud répond que des mesures ont été déjà prises et que leur nombre sera augmenté.

##### 540.301.00 Animation socio-culturelle

M. Xavier Udry demande justification de l'augmentation de 34%. M. Fabien Papilloud répond qu'il s'agit d'un ajustement de salaire tout à fait selon les normes, ainsi que de la reprise d'un poste vacant. Il confirme également qu'il reçoit un rapport d'activité précis des activités et de leurs taux de participation.

#### **Comptes d'investissement**

Aucune remarque.

#### **Propos conclusif**

M. F. Favre lit le chapitre huit du rapport de la commission de gestion.

---

<sup>1</sup> Annexe 20171218\_PV\_CG\_1\_budget\_2018.pdf

Il n'y a aucune remarque sur le propos conclusif et le président demande à l'assemblée qui accepte le budget 2018.

*Le budget 2018 est accepté à l'unanimité.*

## 6. PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER 2019-2022

M. O. Cottagnoud présente le plan financier<sup>2</sup>, avec en introduction un programme de législature 2017-2020.

M. P. Coudray fait remarquer que les montants présentés sur l'endettement net par habitant ne sont pas les mêmes que dans le rapport de la commission de gestion et qu'il serait bon de les harmoniser.

## 7. RÉPONSE AUX QUESTIONS ÉCRITES

Le président confirme que les réponses ont été envoyées suite aux questions écrites déposées.

M. Xavier Berthouzoz n'est pas totalement satisfait par toutes les réponses et annonce qu'il soumettra de nouvelles questions.

M. D. Roh s'étonne que les trottoirs, pour une route d'accès à la zone industrielle de Vétroz, soient passés de obliques à verticaux et demande l'impact sur la largeur de la route et la possibilité de croisement des camions. M. A. Fontannaz répond que la hauteur du trottoir permet aux camions d'y monter.

## 8. INFORMATION DE LA PART DE L'EXÉCUTIF

Les membres de l'Exécutif donnent diverses informations sur leurs dicastères.

M. A. Fontannaz donne une information détaillée sur les derniers épisodes neigeux, sur l'avancement des travaux pour le syndicat pour le maintien du vignoble en terrasses et sur l'étude pour un système de lutte par aspersion pour la protection contre le gel.

## 9. DIVERS

Le président présente l'échéancier pour l'année prochaine :

- Règlement de police en mars
- Comptes 2017 en juin
- Séance d'information en octobre
- Budget 2019 en décembre
- Soirée d'information sur les JO à déterminer

M. P. Coudray fait remarquer que l'échéancier selon le règlement du Conseil général stipule que la commission de gestion doit rendre son rapport à 28 jours alors que les autres commissions disposent de 21 jours. Le vice-président, M. Daniel Roh, précise que ces 7 jours permettent au Conseil municipal de répondre aux amendements de la Cogest, mais que s'il n'y a pas d'amendement il est possible de rendre le rapport à 21 jours.

---

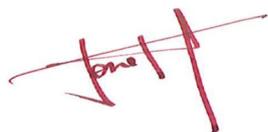
<sup>2</sup> Annexe 20171218\_PV\_CG\_2\_Plan\_Financier

M. P. Coudray, en tant que président de la Cogest demande, au sujet des crédits d'engagement :

- que la Cogest soit informée de la méthode d'imposition à la TVA sur le crédit d'engagement
- que le Conseil municipal indique l'état du crédit d'engagement et de l'avancement des travaux lors de la présentation des comptes annuels. La non utilisation du crédit d'engagement doit être justifiée
- que pour toute demande future d'un crédit d'engagement le Conseil municipal et/ou le Bureau du Conseil général demanderont au préalable un rapport de la Cogest et pour les constructions également un rapport à une « Commission d'édilité et d'urbanisme »
- qu'à l'avenir une estimation plus précise et plus argumentée du montant de la subvention octroyée par l'état et la confédération soit présentée, celle-ci influençant de manière significative le montant de la demande de crédit.
- au Conseil municipal de faire le nécessaire pour obtenir une confirmation officielle de la part de l'Etat comme quoi la demande d'un crédit d'engagement doit être faite sur la base du coût net, subventions déduites.

Le président clôt la séance à 22h.

Ainsi fait à Vétroz, le 9 janvier 2018.



PIERRE-MICHEL VENETZ  
*Président du Conseil général*



DOMINIQUE KUSTER  
*Secrétaire du Conseil général*